02 oct 2026 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2026

Assentiment à la modification d’une convention internationale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification d’une convention internationale.

Il s’agit plus précisément d’un protocole modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, signée à Oslo le 23 avril 2014.

L’avant-projet est transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
https://prevot.belgium.be
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
laurens.soenen@diplobel.fed.be

© 2026 - news.belgium.be